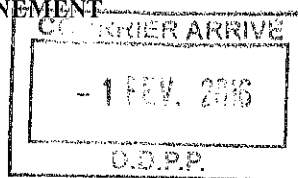


AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R. 123-3 à R. 123-27, et R. 512-14 du code de l'environnement)



UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE METHANISATION.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SARL CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT –
SIÈGE SOCIAL : 45 IMPASSE DU PETIT PONT - 76230 ISNEAUVILLE.

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : CORQUILLEROY ET PANNES, PARC D'ACTIVITÉS DE CHAUMONT.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : DU 14 DECEMBRE 2015 AU 16 JANVIER 2016 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE CORQUILLEROY ET PANNES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE CHAQUE MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES RESPECTIFS OUVERTS À CET EFFET.

L'ÉTUDE D'IMPACT, LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DES ÉTUDES D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (www.loiret.gouv.fr).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP - SEI) - 181 RUE DE BOURGOGNE - 45042 ORLEANS CEDEX 1.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. GEORGES KIRGÓ, INGÉNIEUR GÉNÉRAL DU GÉNIE RURAL DES EAUX ET FORÊTS EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

À LA MAIRIE DE CORQUILLEROY :

- LUNDI 14 DECEMBRE 2015, DE 14 H A 17 H

- JEUDI 7 JANVIER 2016, DE 14 H A 17 H

ET À LA MAIRIE DE PANNES :

- MARDI 22 DECEMBRE 2015, DE 14 H A 17 H

- SAMEDI 16 JANVIER 2016, DE 9 H A 12 H.

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DE PANNES, POURRONT LUI ÊTRE DIRECTEMENT ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE À CETTE MEME MAIRIE, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN MAIRIES DE CORQUILLEROY ET PANNES, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP - SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET.

M. ANDRÉ ROBIN, ENSEIGNANT EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT, EXERCERA, EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. GEORGES KIRGO, LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR JUSQU'AU TERME DE LA PROCÉDURE.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.